

et de Russie comprirent le bénéfice qu'ils pouvaient retirer de cette situation et se firent les intermédiaires et les courtiers des principautés. Ils les englobèrent dans la zone de consommation de l'Autriche et s'assurèrent, par là même, la protection des agents consulaires de cette puissance.

Les Juifs pénétrèrent partout, se firent marchands ou petits fabricants, puis cabaretiers et banquiers; spéculant sur la démoralisation du paysan et le goût de luxe des classes élevées, le Juif, par ses prêts hypothécaires¹, s'est rendu maître d'une grande partie du sol, bien que la loi ne lui permit pas alors l'acquisition de propriétés.

En 1862, les Roumains, sentant le danger de cette invasion, mirent les Israélites hors du droit en leur interdisant de tenir des cabarets et d'acheter des terres; puis, ils écrivirent dans leur constitution : « Les étrangers appartenant aux rites chrétiens peuvent seuls obtenir la naturalisation. » C'est cet article dont la Conférence de Berlin a imposé la suppression.

Les désordres, dont les provinces russes voisines de la Roumanie ont été le théâtre, les pillages, les incendies des maisons juives, les violences contre les personnes, ont pour résultat de pousser de plus en plus les Juifs vers un pays où ils trouvent des conditions d'existence meilleures et une protection puissante de la part de l'*Alliance israélite*.

Méprisés par la population qui, d'ailleurs, ne sait pas se passer d'eux et à laquelle ils sont souvent supérieurs par leur intelligence, ils répondent au mépris

1. On estime que les créances hypothécaires sont, pour les 9/10 en Moldavie, pour 1/3 en Valachie dans les mains des Juifs.